



Programme des Nations Unies
pour l'environnement



Plan d'Action pour la Méditerranée
Convention de Barcelone



Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des Stratégies nationales de développement durable

27 avril 2017, Nice, France

Agenda annoté

Introduction

Le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) a été décidé par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée lors de leur 19^{ème} Réunion ordinaire (Convention de Barcelone, COP 19, Athènes, Grèce, février 2016) comme un cadre d'amélioration et d'apprentissage mutuels qui promeut un dialogue entre les pays méditerranéens sur l'élaboration et la mise en œuvre des Stratégies nationales de développement durable (SNDD).

Basé sur un principe volontaire et de participation à parts égales des Parties, le SIMPEER cherche à établir, à partir d'une méthodologie convenue, l'échange d'expériences, de politiques et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale. Ce mécanisme d'examen par les pairs représente un outil important pour assurer l'examen des SNDD au regard de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD 2016-2025), qui constitue un cadre de référence stratégique pour transposer l'Agenda 2030 de développement durable aux échelles régionale, infrarégionale et nationale.

Le SIMPEER constitue une incitation pertinente pour aider les Parties contractantes à examiner et mettre en œuvre leur SNDD grâce à d'autres structures, processus et expériences de développement durable à l'échelle nationale en Méditerranée. Le SIMPEER est également un outil permettant de mieux relier les différents niveaux de gouvernance du développement durable, du niveau mondial, en particulier l'Agenda 2030 et ses ODD, au niveau national, à travers les SNDD. A un niveau intermédiaire, la SMDD 2016-2025, qui peut être considérée comme un moyen de traduire les ODD à l'échelle régionale, est le lien entre les niveaux mondial et national. Ainsi, le SIMPEER constitue une incitation et un processus inclusif pour aider les Parties contractantes à mettre en œuvre et à suivre leurs actions liées aux ODD grâce aux SNDD et à la SMDD 2016-2025 – en tant que transposition de l'Agenda 2030 et de ses ODD à l'échelle méditerranéenne.

A partir des dispositions de l'Annexe II de la Décision IG.22/17 de la COP 19 et de l'analyse des mécanismes existants d'examen par les pairs, la méthodologie du SIMPEER prévoit les trois phases suivantes :

- 1) **Une phase préparatoire** de synthèse des documents – stratégiques, réglementaires, législatifs, institutionnels, etc. – fournis par les pays volontaires. Au cours de cette phase, un questionnaire est complété par les correspondants nationaux et une fiche signalétique pays est réalisée par l'équipe projet composée de trois experts indépendants.
- 2) **Une phase de consultation** au cours de laquelle l'équipe projet réalise une mission dans le pays volontaire pour rencontrer des décideurs et acteurs nationaux (secteur privé, société civile, autorités locales, milieux académiques, médias) impliqués dans la mise en œuvre de la SNDD. A partir

d'entretiens et de réunions plénières, cette phase conduit à l'élaboration, sur la base du rapport de mission, d'un rapport national provisoire pour qu'il soit soumis aux pays pairs en vue d'être discuté pendant la Réunion d'examen par les pairs.

- 3) **Une phase d'examen** est au cœur du processus : les rapports nationaux provisoires élaborés au cours de la phase précédente sont partagés entre les pays impliqués. Ces rapports constituent les documents travail de la Réunion d'examen par les pairs. Cette phase doit déboucher sur la finalisation des rapports nationaux, en y intégrant les recommandations issues de la Réunion d'examen par les pairs, en vue de préparer un rapport final du test pilote de SIMPEER.

Les trois phases présentées ci-dessus sont complétées par **une phase de diffusion des résultats**, tant au niveau national que régional, pour permettre à toutes les Parties Contractantes et aux parties prenantes nationales, ainsi qu'aux autres partenaires, de bénéficier des résultats et des enseignements acquis.

Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le SIMPEER concerne trois Parties Contractantes qui ont manifesté et confirmé leur intérêt pour participer au test pilote : la France, le Maroc et le Monténégro.

Les deux premières phases du processus présenté ci-dessus ont été réalisées entre juillet 2016 et mars 2017. Un rapport national provisoire a été élaboré par l'équipe projet pour chaque pays. Après validation par les points de contact nationaux, les rapports nationaux provisoires ont été partagés entre les points de contact nationaux des trois Parties contractantes volontaires.

En parallèle à la Réunion des Points Focaux Nationaux du Plan Bleu (25-26 avril 2017, Nice, France), l'Unité de Coordination du PAM et le Plan Bleu ont décidé d'organiser la réunion SIMPEER le 27 avril 2017. Cette réunion est cruciale dans le cadre du processus SIMPEER car elle vise à faire examiner par les pairs les rapports nationaux provisoires. Les pays pairs sont invités à partager leurs expériences respectives, commenter les réussites et les bonnes pratiques identifiées au cours de la phase de consultation et formuler des recommandations pour faire face aux défis auxquels les pays sont confrontés dans la mise en œuvre de leur SNDD. Dans le même temps, ils bénéficieront de l'expérience et des meilleures pratiques des pays pairs.

L'objectif général de la Réunion d'examen par les pairs est d'examiner les rapports nationaux provisoires et de formuler des recommandations clés en vue du rapport final du test pilote SIMPEER. Au cours de cette réunion, chaque Partie contractante sera invitée à présenter son propre projet de rapport national, tandis que les pairs seront chargés de formuler des recommandations. L'équipe projet restera dans une position neutre pour faciliter les discussions et prendre note des débats et des recommandations.

Les résultats attendus de cette rencontre sont les suivants :

- 1) Les Parties contractantes volontaires présentent leurs rapports nationaux provisoires pour les mettre en débat en vue des observations et recommandations des pays pairs ;
- 2) Les pairs formulent leurs recommandations pour relever les défis ;
- 3) L'équipe projet recueille les résultats de la réunion pour finaliser les rapports nationaux et rédiger le rapport final du test pilote SIMPEER.

Agenda annoté

Point 1 de l'agenda. Ouverture de la réunion - Remarques des organisateurs - Présentation des participants

La réunion sera présidée par le Président de la CMDD, M. Rachid Firadi.

La réunion sera ouverte par les représentants de l'Unité de Coordination du PAM et du Plan Bleu. Un tour de table permettra aux participants de se présenter et d'exprimer leurs attentes vis-à-vis de la réunion.

Point 2 de l'agenda. Adoption de l'agenda et organisation des travaux

L'agenda provisoire sera présenté par le Plan Bleu pour discussion et adoption par les participants. L'agenda provisoire figure ci-après en Annexe 1.

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français et des services de traduction simultanée seront assurés.

La réunion sera animée par l'équipe du projet SIMPEER qui élaborera le rapport de la réunion.

Point 3 de l'agenda. Introduction : approche, méthodologie et travaux réalisés

Le Plan Bleu présentera l'approche et la méthodologie SIMPEER approuvées lors de la 1^{ère} réunion technique du SIMPEER (18 octobre 2016, Barcelone, Espagne) et de la 18^{ème} Réunion du Comité de pilotage de la CMDD (25-26 janvier 2017, Athènes, Grèce). Le Plan Bleu présentera également les travaux réalisés jusqu'ici dans le cadre du SIMPEER.

Point 4 de l'agenda. Présentation du rapport national provisoire du Monténégro et discussion en vue des recommandations des pays pairs

Le point de contact national présentera le rapport national provisoire du Monténégro, en mettant en évidence les leçons acquises, les réussites et les bonnes pratiques, ainsi que les défis devant être discutés et commentés par les pays pairs, à savoir la France et le Maroc.

L'équipe du projet SIMPEER modérera la discussion et prendra note des résultats et recommandations formulées par les pairs en vue de finaliser le rapport national.

Point 5 de l'agenda. Présentation du rapport national provisoire du Maroc et discussion en vue des recommandations des pays pairs

Le point de contact national présentera le rapport national provisoire du Maroc, en mettant en évidence les leçons acquises, les réussites et les bonnes pratiques, ainsi que les défis devant être discutés et commentés par les pays pairs, à savoir la France et le Monténégro.

L'équipe du projet SIMPEER modérera la discussion et prendra note des résultats et recommandations formulées par les pairs en vue de finaliser le rapport national.

Point 6 de l'agenda. Présentation du rapport national provisoire de la France et discussion en vue des recommandations des pays pairs

Le point de contact national présentera le rapport national provisoire de la France, en mettant en évidence les leçons acquises, les réussites et les bonnes pratiques, ainsi que les défis devant être discutés et commentés par les pays pairs, à savoir le Maroc et le Monténégro.

L'équipe du projet SIMPEER modérera la discussion et prendra note des résultats et recommandations formulées par les pairs en vue de finaliser le rapport national.

Point 7 de l'agenda. Conclusion et perspectives

La séance de clôture de la Réunion d'examen par les pairs sera consacrée à l'approbation d'un ensemble de conclusions et de recommandations, ainsi que des étapes à venir pour la finalisation du test pilote du SIMPEER au cours de l'exercice biennal 2017-2018.

Annexe 1: Agenda provisoire de la Réunion d'examen par les pairs du SIMPEER

8h45 – 9h00	Enregistrement des participants
9h00 – 9h15	Point 1 de l'agenda. Ouverture de la réunion Remarques des organisateurs Présentation des participants
9h15 – 9h30	Point 2 de l'agenda. Adoption de l'agenda et organisation des travaux
9h30 – 10h00	Point 3 de l'agenda. Introduction : approche, méthodologie et travaux réalisés
10h00 – 10h30	Pause café
10h30 – 12h00	Point 4 de l'agenda. Présentation du rapport national provisoire du Monténégro Discussion et recommandations
12h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 15h30	Point 5 de l'agenda. Présentation du rapport national provisoire du Maroc Discussion et recommandations
15h30 – 16h00	Pause café
16h00 – 17h30	Point 6 de l'agenda. Présentation du rapport national provisoire de la France Discussion et recommandations
17h30 – 18h00	Point 7 de l'agenda. Conclusion et perspectives